

3. ÉLARGISSEMENT de l'UNION EUROPEENNE

L'EFFAT et la CEETTAR constatent que

- la restructuration et la modernisation des structures rurales des nouveaux Etats Membres sont un défi majeur,
- les mesures d'accompagnement (formation professionnelle, recyclage, services de la ruralité) sont indispensables dans ce contexte particulier,
- le rôle des syndicats et des fédérations d'employeurs n'est pas suffisamment développé dans les nouveaux Etats Membres,
- en dépit des progrès réalisés, les administrations nationales se cantonnent bien trop dans un rôle passif,
- les informations importantes sur les développements et programmes européens ne sont pas suffisamment bien mises à la disposition des partenaires sociaux, ce qui menace la cohésion économique et sociale.

C'est pourquoi l'EFFAT et la CEETTAR décident, de mener, par le truchement d'une coopération soutenue, une action continue fondée sur le triple principe :

ECOUTER - INFORMER - DIALOGUER

Les deux partenaires sociaux du secteur des entreprises de services de la ruralité (ESR) continueront à prendre leurs responsabilités pour améliorer les conditions de vie et de travail dans les zones rurales.

C'est la raison pour laquelle les deux partenaires sociaux représentant les entreprises de services de la ruralité (ESR) ont mandaté les secrétariats de leurs organisations faitières européennes, afin que ces derniers lancent toutes les actions qui s'imposent pour atteindre les objectifs repris dans la présente déclaration avec l'aide des institutions européennes.

CONTACTS

CEETTAR

Rue de Spa, 8

B - 1000 Bruxelles

ceettar.europe@skynet.be

EFFAT

Rue Fossé aux Loups, 38

B - 1000 Bruxelles

effat@effat.org



EN ROUTE VERS PLUS D'EMPLOI ET DE QUALITÉ

DÉCLARATION de MÜNSTER

DES PARTENAIRES SOCIAUX DES ENTREPRISES DE SERVICES DE LA RURALITÉ

LE 7 DÉCEMBRE 2006

La Confédération Européenne des Entreprises de Travaux Agricoles Ruraux et Forestiers (**CEETTAR**), la confédération représentant les entreprises de travaux agricoles, de travaux sylvicoles, de travaux communaux, d'entretien du paysage, de gestion des sols et de l'eau, de protection de l'environnement, de services de compostage et de remise en culture,

et

la Fédération syndicale européenne pour les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture, et du tourisme (**EFFAT**)

- insistent sur l'importance d'un dialogue fort et autonome permettant la mise en œuvre du Processus de Lisbonne dans le secteur des entreprises de services de la ruralité,
- sont fermement décidées à lancer, ensemble, toutes les actions utiles et nécessaires au développement de plus d'entreprises, de plus d'emplois et de plus de services de qualité en milieu rural,
- et décident de renforcer, à l'avenir, leurs efforts concertés dans les domaines suivants :

1. EMPLOI et QUALIFICATION

L'**EFFAT** et la **CEETTAR** constatent,

- que le secteur de l'agriculture vit actuellement des changements rapides et profonds et que nombre d'emplois nouveaux ont été créés dans les entreprises de services de la ruralité (ESR).

Les deux partenaires sociaux **EFFAT et CEETTAR** :

- soulignent l'importance d'une politique européenne de l'emploi qui soit cohérente,
- ont identifié, dans le cadre de leur stratégie, divers thèmes sur lesquels lesdits partenaires tiennent à mener des actions concertées pour la promotion de l'emploi et de la qualité,

notamment :

- la promotion de l'emploi dans les zones rurales,
- la promotion du travail transfrontalier,

- la promotion de la mobilité géographique et professionnelle et de l'employabilité,
- la mise en avant de l'importance du statut d'employeur indépendant et des petites entreprises de services de la ruralité,
- la promotion des qualifications professionnelles dans les sociétés de travaux agricoles,
- le soutien à la politique de développement rural et de l'environnement,
- la promotion de nouvelles méthodes de production de qualité et de services modernes offrant des emplois qualifiés.

2. SANTÉ et SÉCURITÉ

Les deux partenaires sociaux que sont l'**EFFAT** et la **CEETTAR** :

- constatent que le secteur professionnel des entreprises de services de la ruralité présente des risques significatifs et spécifiques et que l'intérêt principal est de prévenir les accidents,
- soulignent l'importance d'une politique européenne de prévention cohérente,
- ont identifié, dans leur stratégie, plusieurs thèmes sur lesquels les deux organisations souhaitent mener des actions concertées afin de promouvoir la prévention,

notamment

- l'amélioration des pratiques et de la gestion de la santé et de la sécurité dans les entreprises de services de la ruralité (ESR),
- l'approfondissement de la collaboration avec les institutions européennes compétentes pour la protection de l'emploi et de la santé,
- la réduction des accidents et des maladies professionnelles.